
Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20220414-65-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2022

N° 65/22

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 6 avril 2022
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 21 avril

Objet de la délibération :

Adhésion au CAUE et mission d'accompagnement sur l'opération plateau sportif secteur Nord

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	67
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	12
· Excusé(e)s :	5
· Non excusé(e)s :	10
- Votants	82

Résultat du vote	
- Pour :	82
- Contre :	0
- Abstention :	0

ck
**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)**

SÉANCE DU 14 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le quatorze avril,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Dominique BERION à Maxime GROSHENRY, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Vanessa DORDOR à Sébastien LAITHIER, Christophe FAIVRE-PIERRET à Mireille PICARD, Catherine FESSELIER à Colette GROLEAU, Yves GAMELON à Claude CURIE, Marie-Pierre GRANDJEAN à Catherine GRANDJACQUET, Didier LAITHIER à Frédéric BONNEFOI, Sylvie LHERITIER à Olivier DARD, Alain MONNIER à Guillaume AYMONIN, Marie-Christine VERNEREY à Daniel PERNIN, Sarah VIONNET à Yves MOUGIN

Procuration

Suppléé(e)s

Pierre MAIRE par Bernard LEFEBVRE, Lydie SAGE par Martial PAULY, Gérard VERMOT-DESROCHES par Fabienne ARNOUX

Excusé(e)

Pascale DUGOURD, Danièle FIETIER, Bernard HUOT-MARCHAND, Serge MONNET, Rémy PAUL

Absent(e)s

Christine BREUILLOT, Claude CHATELAIN, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Laetitia ROGNON, Rémy STADELMANN

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Guillaume AYMONIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Au sein de la Maison de l'Habitat du Doubs, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) informe, conseille et accompagne les particuliers et les collectivités pour toutes les questions liées à l'architecture, au patrimoine, à l'aménagement extérieur et au paysage.

En adhérant au CAUE, la CCLL deviendra membre de son assemblée générale et participera aux décisions. Elle bénéficiera d'un accompagnement sur mesure de la part des conseillers dédiés (architecte, urbaniste et paysagiste) qui apportent une expertise et un conseil de proximité. Le CAUE offre un appui technique et dans la durée, ce qui permet de maîtriser les coûts d'une opération. De plus, un centre de ressources offrant une documentation spécialisée est à disposition par le biais de cette adhésion. Études et réflexion sur les projets d'aménagement, avis sur les permis de construire, organisation d'animation adaptée aux besoins de la CCLL (visites, ateliers, formations...) assurent une fonction de service public auprès des collectivités dans le but de promouvoir la qualité architecturale, urbaine et environnementale dans le département.

L'adhésion de la CCLL au CAUE permettra aux communes membres de bénéficier également de ces services.

Vu le projet de plateau sportif sur le secteur Nord de la CCLL, il est proposé au conseil communautaire de confier la mission d'accompagnement sur cette opération au CAUE.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide de l'adhésion de la CCLL au CAUE pour 2022
- Autorise le Président à payer la cotisation annuelle de 1 500 €
- Confie la mission d'accompagnement sur l'opération du plateau sportif au CAUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20220414-65-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2022

Fait et délibéré en séance, le 14.04.2022

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

